



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 104074

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'arrêté du 29 mars 2017 portant approbation du règlement arbitral organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'assurance maladie. En effet, ce règlement arbitral porte atteinte au code de déontologie qui régit la profession de chirurgien-dentiste libéral. Le plafonnement des tarifs de prothèse va engendrer un déséquilibre économique pour toute la filière dentaire. Ainsi, les acteurs de la profession risqueraient de se dévaluer pour pouvoir survivre, ce qui entraînerait pour les patients une régression imposée en termes de qualité de soins et de prise en charge. Dans ces conditions, la mission de santé publique, propre à cette profession, est mise à mal. Aussi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Marc-Philippe Daubresse](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104074

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mai 2017](#), page 3723